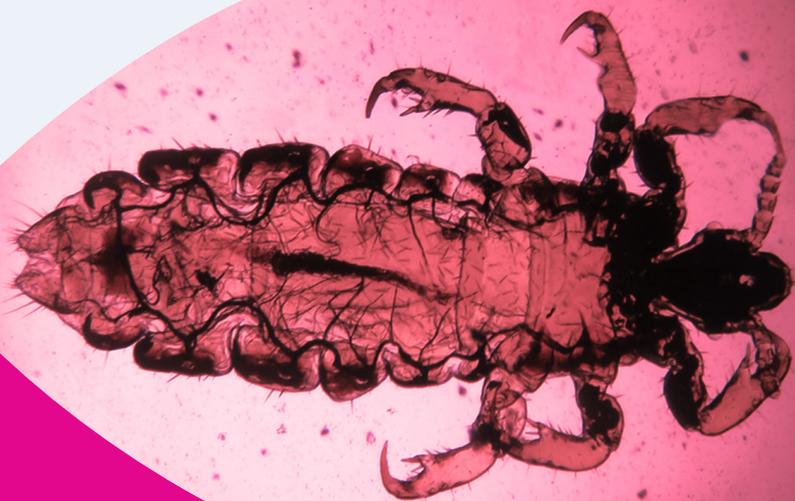




Service de dermatologie

POUX DU CUIR CHEVELU



Cliniques universitaires
SAINT-LUC
UCL BRUXELLES

BROCHURE
À L'ATTENTION DES PATIENTS
ET DE LEUR FAMILLE

Qu'est-ce que la pédiculose ?

La pédiculose est une infestation du cuir chevelu par les poux.

Elle est contagieuse et désagréable en raison des démangeaisons qui en découlent. Il s'agit d'une infestation bénigne. Les enfants en âge scolaire sont les plus touchés. L'atteinte des adultes est beaucoup plus rare.

L'agent pathogène est le *Pediculus humanus capitis*.

Les poux vivent maximum 3 jours en dehors de l'homme et les lentes 10 jours.

La transmission se fait :

- de façon directe par contact capillaire avec les cheveux d'une personne infestée : contrairement aux idées reçues, ils ne volent pas d'une tête à l'autre ;
- par contact indirect avec du linge ou des vêtements infestés (taie d'oreiller, bonnet, écharpe...).

Le risque de contagion est présent jusqu'à disparition des poux et des lentes.

Les signes d'une infestation sont :

- la présence de poux et/ou de lentes dans les cheveux ;
- des démangeaisons importantes du cuir chevelu ;
- des lésions de grattage dans le cuir chevelu, la nuque, derrière les oreilles, sur les épaules ;
- parfois une surinfection bactérienne des lésions de grattage (impétigo).

Prise en charge

1. Traitement par application d'une lotion, crème ou shampooing antipoux :
 - lotion ou shampooings à base de diméticone : 1^{er} choix.
La diméticone forme un film asphyxiant autour du pou lors de l'application locale. Ce traitement ne contient donc pas d'insecticide chimique. La lotion ou le shampooing doit être appliqué sur cheveux secs. Le temps d'application dépend de la concentration de diméticone (voir la notice). En cas d'usage de la lotion, un shampooing devra être appliqué pour permettre le rinçage,
 - shampooings à base de perméthrine,
 - shampooings à base d'huiles végétales et/ou essentielles :
Attention, l'efficacité de ces produits à base d'huiles végétales ou huiles essentielles est mal documentée dans la littérature et ils provoquent des réactions allergiques.

Dans tous les cas, répéter le traitement après 7 à 10 jours. En effet, les traitements sont peu efficaces sur les lentes et celles-ci vont éclore après environ 5 à 10 jours.

2. Élimination des poux et lentes grâce à un peigne très fin (vendu en pharmacie) passé raie par raie dans les cheveux lavés et encore mouillés.
3. La coupe des cheveux est utile mais pas obligatoire.

Mesures complémentaires :

- laver les vêtements et le linge (oreillers, peluches...) qui ont été en contact avec la tête de la personne infestée les 3 jours précédant le traitement, à 60 °C ou 15 minutes de sèche-linge à chaud. Il existe également des antiparasitaires à mettre dans la machine à laver et qui permettent de laver le linge à une température de 40 °C ;
- les effets personnels non lavables doivent être isolés dans un sac plastique pendant 7 jours au moins ;
- il faut déparasiter les brosses et les peignes en les faisant tremper dans de l'eau >60 °C pendant 10 minutes ;
- la désinfection des locaux est inutile ;
- l'utilisation de « spray environnement » anti-poux n'est pas utile ;
- il est inutile de traiter les animaux de compagnie.

ENTOURAGE

- Tous les membres de l'entourage (école, famille...) doivent être dépistés mais seules les personnes ayant des poux vivants ou des lentes habitées doivent être traitées. Donc, ne pas traiter la famille ou l'école de manière systématique et préventive ;
- dépister signifie rechercher des poux et des lentes après lavage et en utilisant un peigne fin ;
- l'utilisation de traitement prophylactique n'est pas recommandée ;
- traiter toutes les personnes infestées le même jour.

ÉVICITION SCOLAIRE

L'éviction scolaire ne doit pas être faite pour les enfants qui ont été traités. Il est par contre important de traiter rapidement l'enfant infesté dès que le diagnostic a été posé.



Cliniques universitaires
SAINT-LUC
UCL BRUXELLES

SUIVEZ-NOUS SUR



INFORMATIONS

**DÉPARTEMENT DE MÉDECINE INTERNE
ET SERVICES ASSOCIÉS**

SERVICE DE DERMATOLOGIE

CONTACT : +32 2 764 14 72

Éditeur responsable : Thomas De Nayer / Service de communication
Photos : Shutterstock

Cliniques universitaires Saint-Luc
Avenue Hippocrate, 10 – 1200 Bruxelles
www.saintluc.be